

Le rapport Matić porte atteinte au droit fondamental à la vie et à la liberté de conscience

**Avez-vous déjà entendu parler du rapport Matić, qui a été adopté par le Parlement européen le 24 juin 2021 ? Le professeur Paul Cullen (président de « Médecins pour la vie ») déclare : « L'adoption du rapport Matić constitue un recul majeur pour les droits de l'homme, le droit à la vie et la liberté de conscience médicale en Europe. (...) L'adoption du rapport conduira à une restriction, à l'échelle de l'UE, du droit des médecins de refuser de participer à des avortements pour des raisons de conscience, tel qu'il est inscrit dans la Convention européenne des droits de l'homme. » La liberté de conscience des médecins n'est pas la seule à être attaquée. Voyez par vous-même dans cette émission!**

La question de l'avortement est très polarisée. Alors que, d'un côté, les organisations pro-vie défendent le droit fondamental à la vie des enfants à naître, de l'autre côté, les mouvements de défense des droits des femmes revendiquent le droit fondamental des femmes à avoir la libre décision d'avorter. Au niveau politique, des avancées sont lancées à plusieurs reprises des deux côtés, comme récemment au Parlement européen avec le rapport intitulé Matić : « Sur la situation de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans l'UE en relation avec la santé des femmes ».
Le rapport considère l'avortement comme un droit de l'homme et demande la suppression de toute restriction telle que les périodes d'attente, le refus de soins médicaux fondé sur des convictions personnelles ou le conseil.
Les principales réclamations du rapport Matić sont :
- Suppression du droit à la liberté de conscience pour le personnel médical. Il ne devrait plus être possible pour les médecins de s'opposer au meurtre d'un être humain par avortement. Le refus d'un médecin de pratiquer un avortement serait traité "comme un refus de soins médicaux".
- Avortement et contraception pour les filles sans consentement parental.
- Cours d'éducation sexuelle sur des sujets controversés tels que les LGBT et l'identité sexuelle (genre) dès l'école primaire, sans information ni consentement des parents.
- La chirurgie de changement de sexe doit être prise en charge par le système de santé public, y compris pour les mineurs.
- Ingérence dans les politiques nationales de santé des États membres de l'UE. Jusqu'à présent, les États membres étaient responsables de l'organisation et de la fourniture des services de santé et des soins médicaux.
Malgré les voix critiques mettant en garde contre les conséquences négatives de l'adoption du rapport Matić, celui-ci a été adopté par le Parlement européen le 24 juin 2021. Il s’en est suivi de nombreuses réactions critiques de plusieurs côtés, notamment de la part des organisations médicales «Forum des médecins de Salzbourg » et de l'association « Médecins pour la vie».
Le Forum des médecins de Salzbourg écrit : « Comme autre conséquence, il est à craindre qu'en acceptant le rapport Matić (...) les médecins et les institutions médicales des pays où le « suicide assisté » et le « meurtre sur demande » sont légalisés pourraient se voir refuser le droit et la liberté de refuser pour des raisons de conscience sous la menace de conséquences correspondantes ».
Le professeur Paul Cullen, président de Médecins pour la vie, explique :
 « L'adoption du rapport Matić constitue un recul majeur pour les droits de l'homme, le droit à la vie et la liberté de conscience médicale en Europe. (...) L'adoption du rapport conduira à une restriction, à l'échelle de l'UE, du droit des médecins à refuser de participer à des avortements pour des raisons de conscience, tel qu'il est consacré par la Convention européenne des droits de l'homme. Le dernier point en particulier doit alarmer tous les médecins d'Europe. Car si la liberté de conscience est touchée dans un domaine de la pratique médicale, elle peut difficilement être défendue dans tous les autres domaines de la médecine. »
Par conséquent, l'adoption du rapport Matić ne réclame pas seulement une ingérence drastique dans les politiques de santé des États membres de l'UE. Il veut également faire en sorte que les avortements deviennent possibles sans aucune restriction. Toutefois, cette exigence entre en conflit avec la liberté de conscience personnelle, c'est-à-dire la liberté de prendre des décisions et d'entreprendre des actions en fonction de sa conscience, sans contrainte extérieure. Cela concerne particulièrement les médecins et les institutions médicales qui refusent de participer à des avortements pour des raisons de conscience. La liberté de conscience de tout être humain doit être défendue et préservée en toutes circonstances.
Si vous souhaitez soutenir cette cause, nous vous recommandons de signer la pétition « L'avortement n'est pas un droit humain » et de la faire connaître dans votre entourage.

**de rg.**

**Sources:**

Abstimmung im EU-Parlament:
<https://www.ief.at/eu-abtreibung-eu-parlament-stimmt-fuer-menschenrecht-auf-abtreibung/>
<https://www.ief.at/eu-abtreibung-annahme-des-matic-berichts-schlaegt-wellen/>
<https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0169_DE.html>

Petition von CitizenGo unterzeichnen:
<https://www.citizengo.org/de/node/202892>

Matić-Bericht in Deutsch:
<https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0169_DE.pdf>

Stellungnahmen Ärzte:
<https://www.salzburgeraerzteforum.com/oeffentliche-stellungnahme-zur-annahme-des-matic-berichts/>
<https://aerzte-fuer-das-leben.de/neues/aktuell-2021/24-06-21-aefdl-pm-matic-bericht-eu-parlament/>

Gesundheitspolitik EU: Ticket:
SE-
<https://eur-lex.europa.eu/summary/chapter/public_health.html?root_default=SUM_1_CODED%3D29&locale=de>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#PolitiqueUE - La politique de l'UE sous la loupe - [www.kla.tv/PolitiqueUE](https://www.kla.tv/PolitiqueUE)

#Avortement - [www.kla.tv/Avortement](https://www.kla.tv/Avortement)

#CommentairesMediatiques - médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)

#DroitsFondamentaux - fondamentaux - [www.kla.tv/DroitsFondamentaux](https://www.kla.tv/DroitsFondamentaux)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.